

**Contribution à la dynamisation du progrès technologique en agriculture :
Adéquation entre offre et demande des services financiers en agriculture et
leur impact dans le Sud et Centre du Bénin**

HOUEDJISSIN C. R. et ALLAGBE, M.

Résumé

L'agriculture béninoise demeure le moteur essentiel dans le processus de développement économique et social du pays. Malheureusement, après plus de 40 ans de mesures d'accompagnement de la part de l'Etat et d'intervention des structures de crédit agricole, le secteur agricole avec environ 400.000 exploitations est caractérisé par la prédominance de petites exploitations agricoles en marge du progrès technologique (Adéchoubou, 1997). Les petits exploitants deviennent de plus en plus pauvres à cause de leur revenu qui s'amenuise de jour en jour. La production agricole avec les outils traditionnels n'arrive plus à satisfaire les besoins des populations (Bremer, 1986). Les présents travaux contribueront à relever le déficit de proposer aux petit(e)s exploitant(e)s un appui financier et technique adéquat aux innovations technologiques pouvant leur permettre d'augmenter la productivité agricole. Les enquêtes de terrain en 2002 ont permis de faire une contribution participative. Ces enquêtes ont été menées auprès d'un échantillon de 9 institutions de micro-finance formelles, semi-formelles et informelles d'une part et de 140 exploitant(e)s composés de petits, moyens et grands producteurs intervenant dans le Sud et le Centre du Bénin. Comme méthode, des entretiens individuels, des entretiens de groupe et des observations ont été utilisés. Le dépouillement a été fait à l'aide d'une grille d'analyse basée sur des variables comme architecture, nature des services financiers, formule d'emprunt, adéquation des crédits en agriculture, etc. Les résultats montrent que pour le financement de l'agriculture plus de 65% des enquêtés ont recours à la tontine, plus de 30% aux usuiers, moins de 13% aux crédits agricoles et environ 7% aux fonds propres. Le taux de pénétration des IMF par rapport à la population agricole active peut-être alors estimé à 13%. Aussi le taux de remboursement est-il faible et est en moyenne de 30% au niveau des institutions financières. Les causes de cet état de chose sont diversement appréciées par les acteurs. L'essentiel à retenir est que pour les promoteurs des IMF, la non rentabilité de la technologie des petits exploitant(e)s et l'instabilité des prix des produits de rente font du crédit agricole; un crédit risqué. Alors que pour les exploitant(e)s, les formules d'emprunt des IMF dont ils ne comprennent pas le fonctionnement, ne sont pas adéquates au développement de l'agriculture. Pour trouver de solution à ces problèmes posés, les IMF doivent être des émanations du monde rural. Elles doivent être bâties progressivement en tenant compte de l'environnement socio-économique et politique de chaque zone agro-écologique (Koffi-Tessio, 1994). Le réseau d'épargne et de crédit agricole basé sur le système de tontine est proposé comme un model adéquat au progrès technologique en agriculture au sud et au centre du Bénin.

Introduction

L'agriculture béninoise occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Elle demeure le moteur essentiel dans le processus de développement économique et social du pays. Malheureusement, malgré les efforts d'investissement ou les actions de développement des gouvernements qui se sont succédés depuis 1960, l'agriculture est à dominance traditionnelle et reste fortement dépendante des aléas climatiques. Le secteur rural concerne 70% de la population active, contribue pour 39% à la constitution du PIB, procure 90% des recettes d'exportation du pays et participe à hauteur de 15% aux recettes de l'Etat. Le secteur agricole avec environ 400.000 exploitations, est caractérisé par la prédominance de petites exploitations agricoles de superficie variant en moyenne entre 0,50 à 2,50 ha dans la partie méridionale (MAEP, 2002).

Le besoin d'accroître la productivité, d'améliorer le niveau de vie des populations et de l'adapter aux exigences d'une économie de marché a créé la nécessité d'introduire dans le secteur rural des innovations technologiques qui ne peuvent se réaliser que par un financement accru et diversifié des moyens de production et de commercialisation (hinvi, 1988).

De nos jours, il est généralement accepté que le défi de la productivité agricole ne puisse être relevé qu'avec un appui financier et technique adéquat au secteur rural. Si le crédit rural peut jouer pleinement ce rôle, le problème le plus difficile à résoudre est de concilier les diverses motivations des agents en présence sur le marché financier. Il s'agit de l'emprunteur individuel ou collectif (le paysan ou le groupement), l'institution de crédit (étatique, non gouvernemental, etc., c'est-à-dire CNCA, COPEC) et de l'Etat (un agrégat de divers organismes et institutions) (Koffi-Tessio, 1994). L'environnement du micro-crédit au Bénin est composé de plusieurs intervenants, à savoir : un important réseau officiel de la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel (FECECAM), les institutions financières décentralisées, des ONG spécialisées en crédit, des micro-finances et des structures informelles telles que les tontines et associations de micro crédit. Cet environnement financier est confronté à un certains nombre de difficultés telles que l'inadéquation des produits financiers au développement de l'agriculture et un taux très élevé des impayés (enquête de terrain, 2002).

L'objectif général de la présente étude est alors d'évaluer la situation de satisfaction des besoins de financement agricole par l'offre des institutions de micro-finance en activité au Sud-Centre du Bénin. Enfin les travaux vont également contribuer à mettre en place des processus qui permettront d'établir des instruments financiers et politiques visant des normes de performances dans le milieu de la micro-finance et de proposer des variables pour la constitution des structures constitutives des systèmes financiers adaptés aux besoins de la majorité des exploitations agricoles de notre pays.

Matériel et méthodes

Le sud et le centre du Bénin sont considérés comme la zone d'étude. Pour rendre facile la collecte des données, la zone d'étude a été divisée en trois sous-zones (Mono-Couffo-Zou, Atlantique-Littoral et Ouémé-Plateau). Dans chaque sous-zone trois institutions de micro-finance intervenant dans l'agriculture ont été sélectionnées

par types de systèmes financiers soit au total 9 institutions de micro-finance (IMF) dont 3 formelles, 3 semi-formelles et 3 informelles. Il a été ensuite procédé à l'échantillonnage de 140 exploitant(e)s soit 10 hommes et 10 femmes dans chacun des 7 départements de la zone d'étude. Cet échantillonnage a tenu compte des petits, moyens et grands producteurs intervenant dans le Sud et le Centre du Bénin. Sur la liste des clients des IMF, il a été choisi deux (2) Groupements Féminins et (1) Groupement Villageois sur la base de leurs intérêts aux crédits agricoles par département.

Les enquêtes de terrain ont permis de faire une contribution participative. Comme méthode, des entretiens individuels, des entretiens de groupe et des observations ont été utilisés. La grille d'analyse du contenu est basée sur des indicateurs comme la localisation des sièges et des représentations, l'étendue géographique de la couverture des IMF, le taux de recouvrement des crédits, le nombre, les catégories, le type de clients (exploitants agricoles individuels, en groupement ou en association), le type de produits financiers et la formule d'emprunt (procédure, durée, montant, taux et couverture de risque).

De cette grille il a été fait l'analyse des grandes tendances au niveau des IMF et des exploitant(e)s en tenant compte de l'aspect genre en vue de proposer des éléments d'une démarche de mise au point de modèles appropriés d'IMF dans le secteur agricole.

Résultats et discussions

Stratégie de financement de l'agriculture au Sud et au Centre du Bénin

Au cours des enquêtes, il est constaté au Sud et au Centre du Bénin que la production agricole tend de plus en plus à passer par la forme de l'entreprise agricole. Pour plus de 95% des enquêtés, cette production requiert aujourd'hui une disponibilité en trésorerie toujours accrue. Pourtant, son financement est essentiellement le fait de petits producteurs et de petites productrices largement démunis qui représentent plus de 80% de la population agricole active (enquête de terrain, 2002). Ceux-ci, individuellement ou à travers leurs organisations ont recours aux fonds propres, aux usuriers, aux tontines et aux crédits agricoles pour financer les frais de culture (25.000 à 30.000 à l'ha), l'élevage, la pêche, la commercialisation et la transformation des produits agricoles, la plantation, les cultures de rente, l'achat d'équipements (attelages, motoculteurs) ou la création d'aménagements hydro-agricoles pour les cultures maraîchères (tableau n°1).

L'analyse du tableau n°1 montre que pour le financement de l'agriculture plus de 65% des enquêtés ont recours à la tontine, plus de 30% aux usuriers, moins de 13% aux crédits agricoles et environ 7% aux fonds propres. Le taux de pénétration des IMF par rapport à la population active peut-être alors estimé à 13%. Pour les petit(e)s exploitant(e)s qui constituent la majorité des exploitants, les possibilités sont limitées. Les fonds propres sont constitués par la vente d'un objet, d'un animal, un autre produit de l'exploitation ou la vente de leur force de travail. Leurs revenus monétaires sont très faibles, ce qui se répercute aussi sur la structure des dépenses et la stratégie financière. Leur premier objectif est d'assurer la subsistance de leur famille soit par des achats des outils de travail rudimentaires, soit en payant les taxes ou les

aliments déficitaires. Souvent ces dépenses ne leur permettent pas d'assurer la scolarité des enfants à l'école ou de participer à une tontine, fortement recherchée par chaque paysan. Ces paysans démunis ne disposent par surcroît d'aucune garantie pour bénéficier de crédit agricole auprès des IMF (90% des enquêtés).

Malgré le rôle de partenaires financiers privilégiés du secteur agricole que peuvent jouer les IMF, l'investissement productif des différentes catégories d'exploitant ne sert qu'à reproduire les modes et les outils traditionnels de production (FAO, 1975 - 1991). Quelques rares grand(e)s exploitant(e)s s'adonnent aux prestations de service des tracteurs ou à l'achat des composantes de la culture attelée (tableau n°2).

Ce paysage agricole de mode et d'outils traditionnels au Sud et au Centre du Bénin, qu'offre le tableau n°2 est malheureusement le résultat de plus de 40 ans de financement de l'agriculture dans notre pays. En effet, outre les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) des années 1900 qui étaient intervenues dans l'agriculture avant les indépendances, il y avait eu après 1960 la Banque Dahoméenne ou Béninoise à partir de 1975 (BDD ou BBD) et puis le réseau des CLCAM/CRCAM créé entre 1977-1978 par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), banque d'Etat (FECECAM, 2002).

Suite à la banqueroute des années 1980 au Bénin, pour mauvaise gestion et compte tenu des constats et recommandations de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation en février 1990, l'économie béninoise a été libéralisée. L'Etat s'est retiré du secteur bancaire et celui de la micro-finance. Beaucoup d'établissements bancaires et structures de micro-finance se sont installés prenant ainsi le relais, pour venir en aide aux populations et participer de ce fait au développement du pays. On distingue des structures de crédit informelles (tontines, usures), semi-formelles et formelles (CBDIBA, et FENACREP et FECECAM) ; s'il est impossible aujourd'hui de dénombrer les structures de crédit informelles, il est possible quand même de compter plus d'une trentaine de structures de crédit semi-formelles et formelles évoluant au sud et au centre du Bénin (tableau n°3).

Tableau 1 : Importance des provenances de fonds par rapport au financement des exploitations par type de spéculation (%)

Spéculation Type d'exploitation	Elevage			Cultures vivrières			Cultures maraîchères			Commercialisation de produits agricoles			Transformation			Plantation			Culture de Péche			Culture de rente											
	P	U	T	P	U	T	P	U	T	P	U	T	P	U	T	P	U	T	P	U	T	P	U	T									
0-0,5 (petite)	5	10	75	10	2	60	33	5	3	30	65	8	2	20	65	13	2	45	40	13	-	-	-	5	40	25	5	2	70	20	8		
0-1,5 (moyenne)	6	-	67	25	5	10	85	10	5	-	82	13	6	-	75	19	8	-	67	25	60	-	40	-	7	-	40	15	5	20	60	15	
1,5-2,5 (grande)	4	10	-	65	25	20	-	60	20	20	-	65	15	10	-	60	30	12	-	60	28	40	-	60	-	8	-	71	20	12	-	68	20

Nombre d'enquêtés par spéculation : 25 par type d'exploitation

Source : Enquête de terrain, 2002

Tableau 2 : Investissement des crédits dans l'agriculture(%)

Investissement Type d'exploitation	Tracteur	Charrue	Outils traditionnels (houe, coupe-coupe)	Semences améliorées	Engrais	Main d'œuvre	Dépenses sociales
0 - 0,5 (petite)	-	-	15	-	-	20	65
0,5 - 1,5 (moyenne)	-	-	25	5	10	35	25
1,5 - 2,5 (grande)	Prestation de service (14)	1	10	10	25	40	-

Source : Enquête de terrain, 2002

Malgré ce nombre important de structure de crédit, la pauvreté gagne du terrain. Elle exclut la plupart des petit(e)s paysan(e)s, la principale composante de la couche rurale, du progrès technologique en agriculture (Bremer, 1986). Pour plus de 600.000.000 F CFA déposés par le PAGER au niveau de la FECECAM pour des crédits agricoles aux petits exploitants moins de 100.000.000 F CFA ont été consommés à cause de manque de garantie (FECECAM, 2002). Depuis plus de 25 ans la FECECAM finance l'agriculture au Bénin. Elle y a mis plus de 45 milliards de crédits dont environ 3 milliards de francs seulement pour l'équipement agricole de culture attelée (FECECAM, 2002). Elle signale par ailleurs que les crédits agricoles sont des crédits risqués du fait de la nature même de notre agriculture qui est indépendante des aléas climatiques. Une mauvaise saison entraîne un mauvais remboursement des crédits octroyés. En plus de cela il y a l'instabilité des prix aux producteurs. Pour les produits de rente, comme l'ananas, le café, les décideurs de prix sont ailleurs, sur les marchés de l'Union Européenne. C'est la principale raison pour laquelle la plupart des institutions de micro-finance ne s'y hasardent pas. Elles consacrent généralement leur financement aux activités du tertiaire et principalement au commerce.

Les différents projets ou structures nationales ou régionales du développement (PAGER, PISEA, AGEFIB, Oxfam -Québec etc.) interviennent dans la distribution du crédit, soit par l'intermédiaire des réseaux de la FECECAM, de la FENACREP, des ONG, ou de certains opérateurs publiques, soit sous leur propre responsabilité en créant des Associations des Structures de Financement (ASF). En général, leurs interventions sont basées essentiellement sur des fonds venant de l'extérieur. Les bailleurs de fonds sont pour la plupart du temps l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération Suisse, la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelles (MFCAC), les Dons Japonais, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le Fonds Islamique de Développement (FID), le Fonds Européen de Développement (FED), la République Fédérale d'Allemagne, la

Banque Mondiale, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), DANIDA etc. La réhabilitation technique des réseaux de la FECECAM, le financement du Projet de Développement Rural du Mono et du Couffo (PADMOC), du Programme d'Insertion des Sans Emploi dans d'Agriculture (PISEA) et le Projet d'Activité Génératrice de Revenu, en sont des illustrations (enquête de terrain, 2002).

Tableau 3 : Les institutions de crédit/Epargne au sud et centre du Bénin

N°	Institution	Couverture géographique
1	Le PAGER	Siège Godomey/Togoudo/sud et centre du Bénin
2	Le PADME	dans les grands centres urbains
3	Le 2 C - M	Cotonou
4	La FECECAM	les CLCAM, partout au Bénin
5	L'Assef	Cotonou
6	Les CREP	dans les zones rurales
7	Le FAES-Dagbeli	Savalou
8	CONVERGENCE 2000	Départements Littoral-Zou-Donga
9	L'ASF	dans les départements du Sud, du Centre et du Nord
10	L'ECHOPPE	Cotonou
11	L'A.V.E.C. « Gbedokpo	Savalou
12	Les CAVECA du CBDIBA	Départements Zou-Collines-Atlantique
13	L'ADIL	Porto-Novo
14	L'ALDIPE	(Abomey
15	Le GABF	Pobè
16	Le REPFED	Klouékanmè
17	SURVIE	Dassa
18	Le GRAPAD	Cotonou
19	Le GRABS	Départements Atlantique et Zou
20	L'APRETECTRA	Comè
21	Le CREDESA	Pahou
22	Le CERIDAA	Comè
23	La FENACREP	Cotonou

N°	Institution	Couverture géographique
24	Le COOPEC-FRATERNITE	Cotonou
25	La MODEC	Porto-Novo
26	Le PEBCO / DCAM-béthesda	Cotonou
27	Le CREDIT-CLUB du Bénin	Cotonou
28	L'ONG AEDB	Siège Godomey
29	Le PISEA	MAEP
30	Le Consortium ALAFIA	Cotonou
31	L'Oxfam-Québec	Cotonou
32	Le PADMOC L'AGEFIB	Mona et Couffo
33	Le PAPME	Cotonou, toute l'étendue du territoire national

Source : Enquête de terrain, 2002

Les subventions et les projets de plus de 40 milliards soutenus par le gouvernement à travers le PAGER, le PISEA, le PADMOC, l'AGEFIB et autres n'ont pas pu relancer la micro-finance comme la structure de base des systèmes financiers nationaux de l'agriculture. Le faible pourcentage de crédit agricole accordé enregistre encore un taux de recouvrement très faible contrairement au taux très élevé enregistré chez les tontiniers et les usuriers (tableau n°4).

Tableau 4 : Taux de recouvrement par type de crédit (%)

Taille d'exploitation (3 types)	Taux de recouvrement par type de crédit en %						Nombre d'exploitant(e)s	
	Usurier n = 8		Tontine n = 8		IMF n = 8			
	H	F	H	F	H	F	H	F
0 - 0,5 (petite)	90	94	95	98	25	35	40	40
0,5 - 1,5 (moyenne)	100	100	99	100	35	40	20	20
1,5 - 2,5 (grande)	-	-	100	100	45	55	10	10

Source : Enquête de terrain, 2002

Le faible taux de recouvrement au niveau des institutions de micro-finance est dû à des causes très variées selon chaque type d'acteur du financement de l'agriculture. Selon les IMF, les outils agricoles et les modes de culture utilisés par les paysans ne leur permettent pas de rentabiliser leur exploitation. Comme Affogbolo, 1986, les IMF trouvent que les exploitations souffrent d'organisation performante, de formation et d'information pouvant leur permettre de déclencher l'offensive face à l'économie du marché, par manque d'encadrement technique et financier. Du point de vue des exploitant(e)s et comme pour soutenir Koffi-Tessio, 1994, les formules d'emprunt des IMF ne correspondent pas aux réalités des groupes cibles (garantie classique, bureaucratie, montant insuffisant, retard dans la mise en place du crédit, coûts de transaction élevés liés à l'octroi d'emprunt pour des montants peu importants, etc.), le taux d'intérêt élevé sur les emprunts (8 à 23%) alors que le taux d'intérêt est faible sur les épargnes et enfin les mesures d'accompagnement ne stimulent pas le progrès technologique (tableau n°5).

Tableau 5 : Les différentes causes du faible taux de recouvrement des crédits des IMF

Causes \ Groupes cibles	1	2	3
Structures de crédit	Crédit risqué (aléas climatiques, instabilité des prix aux producteurs, manque de subvention)	Manque de diversification de filière agricole rentable	Manque de crédibilité pour les exploitant(e)s agricoles (faiblesse au niveau de la technologie et au niveau de l'encadrement)
Exploitant(e)s	Formules d'emprunt inadéquates à l'agriculture (bureaucratie, accessibilité, durée, montant etc.)	-Taux d'intérêt élevé sur les emprunts (8 à 23%) -Taux d'intérêt faible sur les épargnes (3 à 5%)	Manque de mesures d'accompagnement à l'intensification de l'agriculture (introduction de technologie agricole adéquate par des lignes de crédit par exemple)

Source : Enquête de terrain, 2002

La plupart des enquêtés ont déploré également la courte durée de remboursement des crédits que les IMF leur accordent. Ils ne sont pas satisfaits des prestations de service et des produits financiers de ces IMF (tableau n°6).

Tout ce qui précède interpelle les leaders de la micro-finance, les responsables d'établissements bancaire et les décideurs politiques de notre pays pour la création des systèmes financiers pouvant fournir des produits adaptés aux besoins de la majorité des producteurs pour le progrès technologique.

Tableau 6 : Niveau de satisfaction des exploitant(e)s par rapport aux produits des IMF

Niveau d'appréciation \ Type d'exploitation	Procédure	Durée	Montant	Taux	Couverture de risque
0 – 0,5 (petite)	*	*	*	*	*
0,5 – 1,5 (moyenne)	*	*	*	*	*
1,5 – 2,5 (grande)	*	*	*	*	*

Inadéquat à l'agriculture

Source : Enquête de terrain, 2002

Dynamisation du progrès technologique en agriculture à partir de la micro-finance

Aujourd'hui les structures de crédit agricole au Bénin ne sont dotées d'aucune stratégie financière à moyen ou à long terme pouvant dynamiser le progrès technologique en agriculture. Elles sont mises en place de manière isolée sans tenir compte des exigences du milieu rural. Pour pallier à ces difficultés, il faut mieux connaître les problèmes des exploitations agricoles en vue d'élaborer des textes de réglementation favorisant la mise en place des institutions de micro-finance dans le secteur agricole. Ces institutions doivent être des émanations du monde rural. Elles doivent être bâties progressivement en tenant compte de l'environnement socio-économique et politique de chaque zone agro-écologique. Elles ne doivent pas être uniformes pour l'ensemble du pays compte tenu des disparités géographiques et socio-économiques (Mercoïret, 1994). L'exemple de tontine peut servir de référence pour une telle approche en matière d'épargne et de crédit rural au Bénin.

En effet, la tontine est une association spontanée d'individus liés étroitement par certaines affinités et par confiance mutuelle et dont le but est de réunir périodiquement auprès de chacun de ses membres une épargne fixe qui sera remise à l'un d'entre eux (tour de tontine), à charge pour lui de rembourser à bonne date (Rioux et Brêthes, 1987, 1988).

La description du fonctionnement des tontines révèle la possibilité d'utiliser une formule d'entraide volontaire, non institutionnalisée pour canaliser l'épargne et le crédit vers des fins de progrès technologique en agriculture. Il s'agira, au niveau de chaque village, de favoriser l'émergence des réseaux de tontines mutuelles volontaires entre des individus se connaissant. Chacun des membres va s'engager à verser périodiquement une somme fixe et ce, pour la durée prédéterminée de la

tontine. A tour de rôle, les membres se trouvent en possession de la totalité de la somme versée par les autres participants à un moment donné. L'épargne peut-être en espèce ou en nature (conservation de maïs, élevage domestique de bétail et de volaille). Dans les deux cas, le bénéficiaire du tour, sous une forme ou d'une autre, rendra compte sur l'utilisation des fonds dans l'agriculture aux autres membres du réseau. Il sera aussi possible d'emprunter du réseau ou de retarder ses versements, l'essentiel est d'accepter de verser une indemnité aux autres.

L'existence d'une entente entre les membres et les responsables de ces réseaux, le respect des conditions et obligation contenues dans le règlement intérieur assureront une bonne continuité de ces tontines mutuelles. Cependant, le retard des versements et le choix du candidat au tour pourront constituer des causes de conflits.

L'esprit de solidarité et de confiance mutuelle d'une part la possibilité de constituer une épargne et de se voir octroyer des crédits d'autre part, constituant des mobiles fondamentaux de la participation aux tontines mutuelles, ces dernières peuvent constituer une formule de pré-coopérative d'épargne et de crédit (NOWAK M., 1986).

La pérennité

Les tontines mutuelles ont une durée de vie limitée, même si elles sont établies sur la base de relation de solidarité (liens familiaux, appartenance à une communauté, etc.). Ce qui importe, c'est moins la persistance sur une très longue période d'un réseau formel, que la permanence d'un flux d'épargne et d'investissement, alimenté par les exploitant(e)s et canaliser vers l'agriculture. A cette fin, on pourrait s'inspirer des modalités suivantes :

- création d'un fonds d'aide aux exploitant(e)s ;
- ce fonds serait de type fonds de roulement pour consentir des prêts aux exploitant(e)s ;
- il serait administré localement, par communauté ;
- il servirait essentiellement, au départ, à consentir des prêts à court terme pour les opérations culturales, le renouvellement des outils de travail, l'achat des intrants et éventuellement pour l'achat de petits équipements de transformation ;
- chaque exploitant(e)s désirant bénéficier d'un prêt devra faire partir d'un réseau d'exploitant(e)s choisis librement ;
- chaque réseau aura la tâche de déterminer qui bénéficiera prioritairement des prêts, étant entendu que tous les membres ne pourront en bénéficier au départ ;
- pour que dans les périodes subséquentes d'autres prêts puissent être consentis, il faudra que les prêts antérieurs soient remboursés en totalité ou encore que les nouveaux prêts ne soient consentis qu'à la hauteur des sommes remboursées.

La création d'un fonds de roulement et les modalités d'attribution des prêts pourront garantir qu'une certaine somme, nécessairement limitée, servira à financer le développement de l'agriculture. Cependant, la possibilité de dissolution des réseaux,

le fait que les prêts ne sont qu'à court terme pour certains besoins immédiats et relativement modestes, et l'absence d'obligation imposée aux exploitant(e)s de contribuer à un fonds d'investissement pourront rendre aléatoire une stratégie de développement à plus long terme ou une proportion plus importante de l'épargne pourra contribuer à un progrès technologique en agriculture.

Pour combler cette lacune, on peut s'inspirer des tontines où chaque membre se trouvait dans l'obligation de contribuer périodiquement. Ainsi, on pourrait exiger d'un réseau d'exploitant(e)s dont une partie bénéficie d'un prêt, de contribuer sous forme d'épargne une somme minimale rapportant de l'intérêt, intérêt qui sera croissant pour chaque millier de franc épargné. Il sera aussi possible aux exploitant(e)s de retirer des fonds à tout moment une partie ou la totalité de la somme épargnée, étant entendu que les sommes disponibles pour les prêts en fin de période dépendront du taux de remboursement et du montant total épargné par les membres du groupe du réseau.

Ces stratégies permettront d'observer les exigences bancaires qui n'autorisent pas les banques à utiliser des ressources courtes pour des crédits à moyen et long terme. C'est la loi PARMEC avec son principe d'appariement des ressources (les dépôts ne doivent pas être menacés par des crédits à long terme. Dans cette optique, les membres des réseaux seront amenés progressivement à faire de dépôt à long terme. A plus ou moins brève échéance, on pourrait donc songer à accroître le montant des prêts, la durée de l'échéance, le nombre de prêts, élargir les prêts aux besoins sociaux (cérémonies, période de soudure, santé etc.) et élaborer des systèmes de couverture de risque (fonds de stabilisation des prix, aléas climatiques, etc.). Ainsi, les membres des réseaux sauront que c'est toujours leur dépôt qui sert à faire les crédits et qu'il faut rembourser.

A ce stade d'organisation des réseaux d'épargne et de crédit agricole à la base, les banques à portefeuille de micro-finance peuvent développer des lignes de crédit pour accélérer le progrès technologique en agriculture en tenant compte de la catégorisation des exploitant(e)s et de la zone agro-écologique de ces derniers. Evidemment, la compréhension que les populations ont aujourd'hui des lignes de crédit n'est pas favorable au démarrage des réseaux par la création de ces lignes comme mesure d'accompagnement. Lorsque l'Etat intervient, les exploitant(e)s pensent que ce sont des cadeaux (enquête de terrain, 2002). Le taux des impayés variant entre 50 et 75% au niveau des prêts octroyés par les PISEA, les CARDER ou d'autres structures d'Etat est une éloquente illustration en la matière (enquête de terrain, 2002). D'où la nécessité de l'évolution progressive des réseaux décrite plus haut.

L'organisation ainsi créée pour aider au financement de l'agriculture peut constituer un pilier important pour un développement intégré non seulement de l'ensemble de l'entreprise agricole mais aussi de l'ensemble de la vie économique des communautés rurales. Ce développement intégré se fera par la base car il exigera une participation étroite des premiers concernés, toutes couches sociales confondues.

Mais le point crucial de cette démarche est son caractère expérimental. Elle permettra de vérifier dans quelle mesure une hypothèse, véhiculée par les

exploitant(e)s eux-mêmes, sur le manque de solidarité pour expliquer l'échec des coopératives de production et de réseaux au Bénin, peut être fondée et si oui, dans quelle mesure il est possible de stimuler cette solidarité qui, par ailleurs, s'avère indispensable pour le développement de l'agriculture et des communautés qui en dépendent (Gentil et Fournier, 1992).

Quoiqu'il en soit, malgré le rôle pivot que peut jouer, sous une forme ou une autre, un réseau d'épargne et de crédit, il convient d'assurer aussi un contenu plus technique à la stratégie de sorte que les exploitant(e)s puissent améliorer leur mode de production, donc leur productivité, afin d'éviter que l'investissement ne sert à reproduire l'identique des outils traditionnels. Il s'agira de :

- identifier type d'architecture requis pour les systèmes de réseau soient efficaces et adaptés à la promotion de secteur agricole (coordination structures de crédit agricole-banque centrale, IMF et réseaux d'épargne et de crédit agricole)
- assainir les conditions de crédit (taux d'intérêt, difficulté d'obtention, mode de récupération, garanties, etc.)
- établir des normes de performance des réseaux d'épargne et de crédit agricole (concours et engagement des acteurs)
- mettre au point des méthodologies rentables pour que les banques à portefeuille de micro-finance puissent offrir des services financiers durables et adaptés au besoins réel de ces réseaux (exemple du contrat du service Allemand de développement (DED) avec FECECAM).
- mettre au point un système de suivi et d'évaluation simple et efficace.

Ainsi, seront prises en compte toutes les variables nécessaires à un système nécessaire efficace et efficient du progrès technologique en agriculture. Il s'agit de taux d'intérêt, de la couverture géographique, du système comptable, du système d'évaluation et de suivi, de la garantie, de l'accessibilité, de la motivation des agents de crédit, d'indicateur de performance, d'architecture, des textes et réglementation, de la vision et de la gestion (Chao-Beroff, 1992).

Conclusion et recommandation

L'orientation des crédits vers la production agricole reste encore dérisoire au Bénin malgré la prolifération des IMF et l'importance de leur ressources financières. Ainsi, l'instauration des mesures visant à améliorer l'organisation, les systèmes et les compétence interne des IMF (garantie, cadre politique et réglementaire, performance) s'impose. Dans ce contexte, l'expérimentation de ces réseaux d'épargne et de crédit agricole sont souhaitée au niveau des sites des équipes de la Recherche et Développement. L'amélioration des conditions de production se heurte à la précarité de l'apport en capital dont l'exploitant(e) peut disposer, ce qui rend impraticable toutes nouvelles technologies éprouvées exigeant une mobilisation importante de ce facteur de production (Dominique et Yves, 1993). D'autres facteurs limitants restent certains préjugés culturels, la difficulté de mettre en place une coopération efficace et la méconnaissance des techniques culturales améliorées pourtant à la portée des communautés. L'efficacité des réseaux dépendra du degré d'engagement et de certaine technique de gestion des exploitant(e)s, fonction de

l'effort de formation et d'éducation qui doit accompagner la simple information. Elle sera également fonction de la politique de réduction du coût de crédit (crédit subventionné, subvention, etc.) de la fourniture de services financiers et techniques aux réseaux des petit(e)s exploitant(e)s. Il faut alors une vision, une bonne gestion et un système de crédit agricole pour le développement de progrès technologique et économique au Bénin.

Ainsi, le rôle des banques ou de l'Etat devra être clairement défini dans le développement du crédit agricole pour éviter toute intervention pouvant porter préjudice au bon développement des systèmes de coordination et de fonctionnement des réseaux d'épargne et de crédit agricole. Il faut tout un art de l'établissement de processus consensuels servant de plate-forme de travail pour les acteurs. L'identification et la mobilisation des grands décideurs politiques et des pionniers du secteur financier en temps opportun en est un préalable (Dhonte, 1991).

Références bibliographiques

- Adéchoubou M.A., Analyse des marchés financiers ruraux en Afrique. Les tontines et leur rôle dans le développement économique. Université d'Abidjan, 1997. 16 p.
- Affogbolo G., 1986 Analyse et implications des marchés financiers non organisés. As des tontines en République Populaire du Bénin. Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin., 75 p.
- Bremer F., 1986, les possibilités de promotion des petites exploitations agricoles dans la province Atlantique (R.P.Bénin)
- Chao-Beroff R., 1992, Capitalisation d'une expérience de mise en place de caisses villageoises et de crédit autogérées, 82 p
- Dhonte R., 1991, Le financement des petites entreprises en Afrique. Réflexions sur la méthodologie d'intervention, 42 p
- Dominique G. et Yves F., 1993, Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique, Paris, 58 p
- FAO, 1975 Le crédit à l'agriculture dans le monde en développement ; conférence mondiale sur le crédit agricole dans les pays en développement, Rome, 25 p
- FAO, 1991, Cinquième Consultation technique sur le programme de développement du crédit agricole, Rome, 52 p
- Gentil D. et Fournier Y. 1992., financement du développement local. L'appui aux producteurs, MCD-CIRAD, 388-417 p
- ercoïret M.-R., 1994, L'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Paris, Karthala, , 463 p
- Nowak M., 1986, Nouvelles approches en matière d'épargne et de crédit rural pour l'Afrique au sud du Sahara, 92 p
- Rioux C. et Brêthes J.C., 1987, 1988 Coopérative et Développement revue du CIRIEC VOL. 19, n°2, Québec, 185 p